



## **communiqué** de presse

Strasbourg, le 8 avril 2020

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

# Coronavirus Covid-19 dans le Bas-Rhin : organisation des soins de ville pour la prise en charge des patients COVID-19 et des patients présentant d'autres pathologies

En première ligne depuis le début de la crise sanitaire, les professionnels de santé de ville sont mobilisés pour proposer différentes formes d'organisation et de prise en charge de patients atteints du COVID-19. Quelles que soient leur forme, elles consistent à mettre en place des filières séparées dans le plus grand respect de toutes les mesures barrières.

Des initiatives libérales variées, respectant chacune des règles strictes de protection et d'hygiène pour sécuriser la prise en charge en ville des patients, se sont constituées

En ville comme en milieu rural, au sein de leurs cabinets ou en centres dédiés, médecins et infirmiers veillent à éviter les contacts entre les patients présentant des symptômes COVID-19 et ceux consultant pour d'autres motifs.

Pour les équipes ayant choisi de se regrouper dans des centres dédiés aux patients présentant des symptômes de COVID-19, l'ARS Grand Est a établi un cahier des charges afin de les labelliser. Plusieurs d'entre eux sont opérationnels dans le Bas-Rhin. À Oberhausbergen ou à Ingwiller; ces centres de consultation, tenus par des médecins et des infirmiers libéraux, ont ouvert avec le soutien des municipalités.

Autre exemple d'organisation à Strasbourg, où la mise en réseau des praticiens a été initiée, via des outils de partage d'information entre les professionnels, ou encore la mise en place de protocoles spécifiques pour les soignants intervenant au domicile des patients ou en EHPAD.

Les objectifs de ces organisations sont pluriels :

- Sécuriser la prise en charge en évitant les contacts entre patients atteints et non atteints du COVID-19 dans les cabinets de consultation ;
- Favoriser le recours à la médecine de ville, dès lors que l'hospitalisation n'est pas nécessaire ;
- Coordonner médecins, infirmiers, pharmaciens et autres soignants afin de mutualiser les moyens humains et matériels (notamment les équipements de protection);
- Privilégier la téléconsultation.

L'activité de consultation en médecine générale a par ailleurs été réorganisée avec la prise en charge à domicile des patients atteints de Covid-19 sans gravité. Un suivi particulièrement rapproché de ces patients est assuré entre le 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> jour (appel d'un professionnel de santé, consultation spécifique COVID-19 ou consultation dans un centre COVID créé par plusieurs médecins généralistes avec créneau spécifique).

Afin d'éviter la propagation de l'épidémie dans les salles d'attente et la contamination de populations à risques (patients souffrants de maladies chroniques, personnes âgées), la durée de validité des ordonnances médicales a été prolongée.

Concernant la distribution des masques, les URPS pharmaciens, médecins et infirmiers libéraux, ont créé ensemble une application « Distri-masques » qui permet désormais aux professionnels de ville, en s'inscrivant à la pharmacie de proximité de leur choix (pharmacie référente), de s'approvisionner en matériel de protection (masques, SHA, etc..).

## Le suivi des maladies chroniques ou des consultations pour des symptômes inquiétants hors COVID-19, quels qu'ils soient, ne doit pas être sous-estimé

Le suivi des personnes souffrant de maladies chroniques a fortement été perturbé au cours des dernières semaines. Pour éviter de possibles risques d'aggravation par manque de suivi médical, l'ARS et la CPAM du Bas-Rhin recommandent aux patients de prendre contact avec leur médecin traitant par téléphone.

En fonction de la situation, celui-ci pourra proposer :

- une téléconsultation sur rendez-vous via smartphone, ordinateur, ou tablette. Une autorisation exceptionnelle et provisoire délivrée par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés permet aux personnes démunies d'outils vidéo d'avoir accès à une consultation par téléphone;
- une consultation avec examen clinique sur rendez-vous;
- de la même manière, l'organisation d'une consultation auprès d'un spécialiste.

Tout est fait pour que le confinement ne soit pas un obstacle à la relation avec son médecin traitant et à l'accès aux soins. L'absence de suivi médical dans le cadre de maladies chroniques peut avoir des conséquences à court et moyen termes.

De même les personnes ressentant des symptômes quels qu'ils soient, ne doivent pas hésiter à appeler leur médecin traitant par téléphone, qui les prendra en charge manière la plus adaptée et la plus précoce en regard de leur situation.

### Les consignes sanitaires à respecter strictement

Pour freiner la transmission du virus, il appartient à chacun de mettre en place les mesures barrières recommandées qui sont des gestes simples mais efficaces pour limiter la propagation de l'épidémie :

- se laver les mains régulièrement,
- tousser ou éternuer dans son coude,
- utiliser des mouchoirs à usage unique,
- saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades,
- demeurer à 1m d'autrui, limiter les déplacements et les contacts.

Par ailleurs, afin de ne pas saturer le Centre 15 ni les services de secours, les consignes suivantes doivent être respectées :

 si vous présentez des symptômes relevant du coronavirus : restez à domicile, et appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet. Vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation,

- appelez le 15 uniquement si vos symptômes s'aggravent (difficultés respiratoires),
- en cas d'autres symptômes ou de demande de conseil médical : contactez votre médecin traitant,
- pour toute autre situation et information générale, notamment sur les mesures de confinement: appelez le numéro vert national au 0 800 130 00

#### Restez informés

**Retrouvez toutes les réponses officielles** aux questions que vous vous posez sur ce qu'est le Coronavirus COVID-19 et les recommandations pour votre santé et vos voyages sur les sites :

Site du Gouvernement:

https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Site du ministère des Solidarités et de la Santé :

https://solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus

Site de Santé publique France :

https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-situation-epidemiologique-internationale

Un numéro vert répond également en permanence à vos questions, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000

Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.

#### **Contacts presse**

ARS Grand Est: ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Préfecture de la région Grand Est : <u>aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr</u>